

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 :

La compétition est placée sous l'autorité des Juge-Arbitre Lionel Grenouillet, Jean-Noël Bourdenet et Yannick Levant. L'organisation sportive (inscriptions/tableaux) est assurée par Marc BULTHE

Article 2 :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés au sein du Comité Départemental de Badminton du Doubs (Codep25) au 4 mars 2016. Les tableaux séniors sont interdits aux joueurs minibad, poussins et benjamins.

Article 3 :

Le tournoi propose :

- Pour les séniors, 5 tableaux (SH, SD, DH, DD, MX) découpés en séries R, D, et P, qualificatives pour les Championnats de Franche-Comté, et en deux séries de promotion D9 et P3/NC
 - Pour les jeunes, 5 tableaux (SH, SD, DH, DD, MX) découpés en Cadet/Juniors (avec limite de classement D7), Minime, Benjamin et Poussin.
- Dans la mesure du possible, tous les tableaux se dérouleront en poules suivant les dispositions suivantes :
- Samedi 19 mars : Simples Jeune et Doubles Sénior (DH et DD) + début du Simple Senior
 - Dimanche 20 mars : Double et Mixte Jeune et Mixte Sénior + phases finales du Simple Senior

Article 4 :

Seules les séries R, D, P, Cadets/Juniors (avec limite de classement D7), Minime, Benjamin et Poussin accorderont les titres de champions et vice-champions du Doubs. Ces séries sont qualificatives pour les championnats de Franche-Comté.

Article 5 :

Le comité d'organisation en accord avec les JA s'autorisent à limiter les inscriptions dans chaque tableau pour le bon déroulement de la compétition.

Article 6 :

Les joueurs peuvent s'inscrire dans les trois tableaux, en remplissant et en envoyant la feuille d'inscription uniquement par mail à 25comp@codep25.com

ATTENTION : les jeunes n'ont pas le droit de s'inscrire en senior s'ils sont inscrits dans un autre tableau en jeunes (ex : un minime ne peut pas jouer en DH Senior s'il joue en SH Minime)

Article 7 :

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 9 mars 2016. Le tirage au sort est fixé au plus tôt au vendredi 11 mars 2016, prenant en compte les classements officiels au 04 mars 2016 (15 jours avant la compétition)

Article 8 :

Le montant des droits d'engagement est fixé à 8€ pour un tableau, 13€ pour 2 tableaux et 18€ pour trois tableaux pour les séniors et, respectivement, 8€, 12€ et 16€ pour les jeunes.

Article 9 :

Les inscriptions se feront par club au moyen de la fiche d'inscription adéquate et seront à régler sur factures envoyées à l'issue de la compétition par le Codep25.

Article 10 :

A partir d'un joueur classé par match, les volants seront en plume et à la charge partagée des joueurs. En cas de litige, le volant retenu sera le volant officiel du tournoi : Babolat 4

Pour les joueurs non-classés, priorité sera donné au volant plastique.

Artilce 11 :

La compétition se déroule en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra à tout moment demander un arbitre au juge-arbitre qui accédera à cette demande s'il la juge nécessaire. Suivant la disponibilité d'arbitres officiels dans la salle, les finales seront arbitrées.

Artilce 12 :

Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes.

Artilce 13 :

Le temps de prise de contact avec le terrain, dit « échauffement », est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération.

Artilce 14 :

Gymnase principal : Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu. En cas de contact avec des éléments difficilement perceptible (filins...), le volant sera remis au service et en cours de jeu.

Salle du COSEC : un maximum de deux lets sera accordé au service. En cas de contact avec des éléments difficilement perceptible (filins...), le volant sera remis au service et en cours de jeu.

Artilce 15 :

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Artilce 16 :

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé, passé un délai de 10 minutes.

Artilce 17 :

Les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur, pour le bon déroulement du tournoi.

Artilce 18 :

Tout joueur s'inscrivant à la compétition accepte tacitement le règlement.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre participation.

Bon tournoi !!!